



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 90088

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le délai de prise en compte des augmentations des retraites du régime général. Certains bénéficiaires d'une retraite du régime général, qui n'ont pas encore 60 ans, constatent que les augmentations des pensions sont régularisées systématiquement avec un retard de deux à trois mois. La CARSAT (ex-CRAM) explique ce retard par un traitement « manuel » des dossiers, du fait que le retraité a moins de 60 ans. Il semblerait que cette situation concerne un certain nombre de retraités. Si c'est le cas, il est surprenant que le système informatique de la CARSAT ne permette pas une actualisation immédiate des sommes à verser aux pensionnés, quel que soit leur âge. Il le remercie des précisions qu'il voudra bien apporter à cette question.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90088

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10692

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)